

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 549

présenté par
Mme Pujol

à l'amendement n° 444 de M. Breton

ARTICLE 1ER TER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« proposées aux jeunes mères et aux »

les mots :

« qui sont disponibles pour soutenir les jeunes mères et les »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le délai de réflexion doit pouvoir être également mis à profit pour exposer aux jeunes femmes les différentes aides disponibles pour les jeunes mères et les mères célibataires.